

# Français du monde

Magazine  
bimestriel  
N° 169

avril-mai  
2012

Français



du monde



© Chlorophylle - Fotolia.com

[www.francais-du-monde.org](http://www.francais-du-monde.org)

## Abstention : danger !

Dans les semaines et les mois qui viennent, près d'un million et demi de Français établis à l'étranger sont appelés à voter pour les élections présidentielles et – première historique – pour élire leurs députés.

Comme à l'accoutumée, l'issue des prochains scrutins est conditionnée avant toute chose par l'abstention. Une lapalissade, certes, mais de celles qu'il n'est peut-être pas inutile de rappeler. Les sondages, encore plus nombreux qu'en 2007, peuvent dire ce qu'ils veulent ou ce que les statisticiens leur font dire, donner François Hollande et Nicolas Sarkozy au coude à coude au premier tour et Hollande vainqueur au second, il n'en demeure pas moins que dans les faits, les électeurs auront une fois encore le dernier mot. Chaque voix compte. Et cela vaut tout particulièrement pour le premier tour, là où, nous l'avons appris en 2002 avec effroi et douleur, tout se joue.

Pour les Français établis hors du territoire de la République, cet acte citoyen est souvent plus conscient et engagé qu'ailleurs car il implique de se déplacer, au mieux dans la même ville, ce qui peut déjà représenter un trajet conséquent,

parfois beaucoup plus loin, ou bien de trouver un mandataire à qui confier sa procuration et ses consignes de vote.

Gageons que cette année encore, les files d'attente seront longues devant les quelque 500 bureaux de vote mis en place par les consulats de France à l'étranger. Et espérons, sans attentes inconsidérées mais avec l'élan nécessaire, que ces scrutins aboutiront à une autre politique, une politique proche de notre idéal d'une société plus solidaire, plus juste, dans laquelle les richesses seraient mieux réparties, les inégalités moins criantes, les peurs moins exacerbées. Ce serait déjà un progrès notable.

Alors prenons un peu de notre temps les dimanches 22 avril et 6 mai pour les présidentielles puis les dimanches 3 et 17 juin pour les élections législatives (cf. pages pratiques de ce magazine), allons déposer nos bulletins dans les urnes aux quatre coins de la planète et prouvons ce faisant que nous ne sommes pas quantité négligeable. Il ne tient qu'à nous de nous faire entendre et le jeu, nous voulons le croire, en vaut la chandelle.

Cybèle Bouteiller

## Mars 2012 : 16<sup>ème</sup> assemblée plénière de l'AFE

Commissions, assemblée plénière, auditions, interventions, réunions du groupe des élus Français du monde : un programme toujours aussi dense ; cependant cette 16<sup>ème</sup> session de l'Assemblée des Français de l'étranger fut un peu particulière puisque la dernière avant l'élection présidentielle, mais surtout avant l'élection législative de juin lors de laquelle nous élirons, pour la première fois, au suffrage universel les députés des 11 nouvelles circonscriptions à l'étranger, un mandat national auquel plusieurs conseillers sont candidats.



Les élections étaient bien entendu à l'ordre du jour et en particulier les modalités de vote par correspondance postale et le vote électronique pour l'élection législative. Plusieurs critiques ont été formulées, notamment au sujet des délais d'acheminement du matériel électoral pour le vote par correspondance. **Nous en avons conclu que le choix du vote électronique, dont un test a permis d'éliminer certains problèmes, devait être privilégié par rapport au vote par correspondance.** Il faut reconnaître que l'administration a fait un effort remarquable pour l'organisation des prochaines élections.

Le vote électronique met en exergue un phénomène d'envergure : de plus en plus de nos compatriotes communiquent leur adresse courriel au consulat, ce qui est un formidable outil de relations avec l'administration. Nous incitons tous ceux qui le peuvent à créer une adresse courriel de référence, qui peut être commune à tous les membres d'une même famille.

Les différentes commissions se sont réunies en début de semaine. La commission de l'enseignement, qui a auditionné des associations de parents d'élèves, a pu montrer que le réseau de l'enseignement

français à l'étranger poursuit depuis plusieurs années son développement tant en nombre d'élèves qu'en nombre d'établissements. La commission a relevé **l'insuffisance des moyens humains, tant au niveau local que dans l'administration centrale**, mis à la disposition du service des bourses pour le traitement des dossiers.

La commission des affaires économiques a reçu M. Marini, Président de la commission des finances du Sénat, qui a critiqué l'élection de députés des Français de l'étranger, au coût trop élevé, et s'est montré favorable à la fermeture de certains consulats. Cette intervention a suscité bon nombre de réactions de la part des conseillers Français du monde-adfe.

La commission des affaires sociales a rappelé que les retraités d'un régime de base français, même s'ils résident à l'étranger, **ont des droits permanents à la sécurité sociale en France.**

La commission des Anciens Combattants s'est intéressée à la situation des rapatriés d'Afrique du Nord et des Harkis à l'approche du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.

L'AFE a aussi reçu des intervenants extérieurs pour aborder des thèmes majeurs. Ainsi, Serge Mostura, directeur du centre de crise du ministère des Affaires étrangères, est intervenu sur la situation en Syrie. Il a aussi dressé un portrait des zones jugées à risque ; la sécurité au Sahel est jugée préoccupante.

Le 8 mars, jour de la journée internationale des droits de la femme, l'AFE a aussi reçu Madame Sirou, présidente de *Standard and Poor's France*, qui a présenté la réalité des agences de notation. Si plusieurs élus ne se sont pas privés de critiquer le rôle et l'influence des différentes agences de notation, beaucoup ont salué l'exposé de Madame Sirou.

Deux tables rondes, consacrées à l'Asie et à l'Afrique, ont aussi été organisées. Elles ont toutes deux permis aux conseillers d'exposer les problèmes auxquels ils sont confrontés au quotidien. Les effets négatifs de la RGPP (révision générale des politiques publiques) se matérialisent sur le terrain et **l'accueil physique et téléphonique dans les consulats ainsi que les délais de traitement des demandes ne sont plus à la hauteur des attentes.** La croissance de la communauté française, que ce soit en Afrique où l'on compte désormais 240 000 Français, avec un accroissement de 4 à 6 % par an, ou en Asie où le nombre de Français a triplé en 20 ans, ainsi que la réduction des personnels administratifs sont responsables de l'engorgement des consulats.

L'AFE est désormais en attente de décisions politiques et d'orientations fermes pour les années à venir. Le principe de la continuité de l'Etat quel que soit le résultat de la prochaine élection présidentielle n'empêche pas de nombreux intervenants, élus ou membres de l'administration d'afficher leurs espoirs et de contribuer à faire évoluer les institutions et les budgets au service de nos compatriotes quel que soit leur statut.

Martine Vautrin-Djedidi



photo : ministère des Affaires étrangères et européennes

# Sommaire

## AFE p. 2

16<sup>ème</sup> assemblée plénière

## Actualité p. 3

Loi relative à la précarité dans la fonction publique

## Dossier p. 4

Le rôle de l'éducation et de la culture dans la réussite de l'expatriation  
L'expatriation des retraités  
Comités consulaires pour l'emploi  
Politique d'aide à l'exportation

## Pratique

Les journées d'août 2012 p. 7  
Elections 2012 à l'étranger p. 8  
Impôts p. 9

## Culture p. 11

## Entretien p. 12

avec Pierre Charasse

## Vie des sections p. 14

Milan, Séoul, Mexico,  
Costa-Rica, Francfort, Pondichéry

### Français du monde

Magazine gratuit de Français du monde-adfe

62 boulevard Garibaldi 75015 Paris - France  
tél : +33 1 43 06 84 45 - télécopie : +33 1 43 06 08 99  
[www.francais-du-monde.org](http://www.francais-du-monde.org) - [contact@adfe.org](mailto:contact@adfe.org)  
[www.facebook.com/francaisdumonde](https://www.facebook.com/francaisdumonde)

Conception graphique : Myriam Legrand  
3 rue Montesquieu, 92600 Asnières - 01 47 93 59 10

Réalisation et impression : Bordessoules  
42 av. de Rochefort 17413 St Jean d'Angély Cedex

Directrice de la publication : Monique Cerisier ben Guiga

Comité de rédaction : Cybèle Bouteiller, Boris Faure,  
Elisabeth Kervarrec, Gérard Martin.

Rédacteurs en chef : Mélina Frangiadakis / François Sangam

PAO : Isabelle Chardonnet

Préresse : Laurence Deglane

ISSN 0247-607X

## Loi relative à la précarité dans la fonction publique Des avancées nécessaires mais encore insuffisantes

Le projet de loi relatif à la précarité dans la fonction publique a été définitivement adopté le 1<sup>er</sup> mars dernier. La discussion parlementaire a été particulièrement rapide pour un sujet de cette ampleur.

Attendu par les syndicats, ce texte s'appuie sur un protocole signé voilà un peu moins d'un an mais qui a été débattu au Parlement seulement fin janvier 2012. Parce que nous respectons le travail mené par les syndicats qui souhaitaient un vote rapide de la loi, **nous avons accepté ce texte de compromis qui toutefois ne nous satisfait pas pleinement car il laisse encore beaucoup de personnels en situation de précarité.**



Le recours, commode, aux non titulaires ne se tarit pas. Et cette loi ne résoudra rien. Au 31 décembre 2009, on recensait 890 598 contractuels dans l'ensemble de la fonction publique, dans des situations très diverses, du CDI à l'enchaînement de contrats de très courte durée : variables d'ajustement d'effectifs tendus, beaucoup trop sont installés dans la précarité alors même qu'ils contribuent à assurer le fonctionnement du service public.

Avec cette loi, les concours réservés ou examens professionnalisés réservés seront ouverts à des agents contractuels de droit public en CDD étant en fonction au 31 mars 2011 dès lors qu'ils justifient d'une durée de service public effectif au moins égale à quatre années au cours des six dernières années précédant la date de clôture des inscriptions du recrutement. La loi prévoit également l'obligation d'accorder un CDI à un personnel contractuel dès lors qu'il a été employé depuis six ans au cours des huit dernières années auprès du même ministère. Et l'ancienneté exigée sera réduite à trois ans pour les agents âgés d'au moins 55 ans. L'ancienneté pourra avoir été acquise de manière discontinue, une interruption de trois mois entre deux contrats sera tolérée.

En revanche, beaucoup de personnels resteront en situation de précarité. Au Ministère des Affaires étrangères, **les 5 000 recrutés locaux ne sont pas concernés par ce plan, ce qui est regrettable compte tenu des fonctions fondamentales pour nos services qui leur sont de plus en plus confiées. Je pense ici en particulier aux enseignants travaillant dans le réseau de l'AEFE**, et ce alors que nous aurions eu besoin de ces voies de titularisation pour stabiliser un certain nombre de nos établissements, qui manquent aujourd'hui de titulaires. Les assistants techniques sont eux aussi exclus de ce plan alors que certains répondent à des besoins récurrents et ne devraient pas entrer dans cette catégorie. Et je ne parle pas des personnels à qui est proposé un changement de contrat à l'occasion de la mise en place de l'Institut Français.

Au Ministère des Affaires étrangères, sur les 1 800 agents restant en CDD, seuls 3 % d'entre eux seront susceptibles d'obtenir une titularisation et 3 % un CDI. Cela souligne bien que malgré les effets d'annonce, **la loi est profilée pour ne rien changer à la politique de gestion de la fonction publique du gouvernement. Bien au contraire.**

Il faudra également veiller à ce que la loi, qui va permettre des titularisations et des CDIisations de contractuels, ne laisse pas de côté les personnes détachées sur contrat d'une administration et travaillant dans un autre ministère, lesquelles pourraient, en raison de cette loi, être défavorisées par rapport aux personnes qui seraient titularisées aujourd'hui.

Enfin, ma réserve majeure sur cette loi est qu'au-delà de l'effet d'annonce que permet l'accord entre les syndicats et le gouvernement, nous constatons déjà un effet pervers majeur : le non renouvellement de CDD sur des fonctions qui restent indispensables, pour éviter que le titulaire du CDD ne puisse avoir droit plus tard à un CDI ou à une titularisation. En affichant une volonté de lutte contre la précarité, cette dernière risque d'être renforcée. Et la qualité du service public continuera à s'en ressentir.

Jean-Yves Leconte  
sénateur représentant les Français établis hors de France



## Le rôle de l'éducation et de la culture dans la réussite de l'expatriation

**Aptitude renforcée à la mobilité, capacité d'adaptation à des environnements nouveaux, ouverture aux différences, faculté d'apprentissage des langues étrangères, sens élevé de la tolérance et du respect de l'autre, nul doute que "l'expatrié modèle" est un descendant des humanistes de la Renaissance ou des lettrés du 19<sup>ème</sup> siècle romantique qui virent dans la découverte de l'Europe et dans les voyages à l'international un puissant facteur de compréhension mutuelle et d'harmonie entre les peuples.**

Dans une époque mondialisée, les projets d'expatriation à finalité professionnelle se multiplient et les moteurs de l'expatriation se diversifient : à côté de la volonté d'ouverture culturelle aux autres, base classique d'une éducation "internationale", la recherche de réussite professionnelle à l'international devient le moteur de ces Françaises et Français qui voient dans l'expatriation un "graal" vers des emplois de qualité, mieux rémunérés qu'en France et plus stimulants.

© RealPhotoItaly - Fotolia.com



et les voit prendre ensuite le "chemin du départ" pour une expatriation qui pourra se révéler définitive, nombre "d'expatriés" exprimant le souhait de ne plus retourner



sur le sol national et décidant de s'intégrer définitivement dans leurs sociétés étrangères d'accueil ?

Est-ce le révélateur d'une richesse culturelle immense, celle d'une Nation européenne ouverte qui permettrait à tout un chacun de vivre librement sa destinée à l'international, ou le révélateur d'un échec économique et social envers ces "générations perdues" que la France n'aura pas su retenir faute de perspectives d'avenir suffisantes ?

**L'expatriation reste-t-elle un projet élitiste réservé à une élite éduquée,** ou est-elle au contraire en train de se démocratiser devant l'appel du large que

ressentent ceux qui sont confrontés au cloisonnement d'une société stratifiée et inégalitaire ?

Si le niveau d'éducation est déterminant dans la première impulsion au départ, si l'expatriation devient une quasi "obligation" dans un cursus scolaire réussi, force est de constater qu'elle n'est pas encore à la portée de tous. **L'augmentation des inégalités en France rend donc plus que jamais nécessaire de démocratiser l'expatriation.**

L'éducation aux différences reçue et vécue dans le quotidien de l'expatriation est sûrement l'élément le plus gratifiant de cette expérience partagée aujourd'hui par 2,5 millions de compatriotes à travers les cinq continents, vouloir donc que soit étendue au plus grand nombre la possibilité de s'expatrier pour s'enrichir culturellement et... économiquement... demeure un enjeu important sur le plan politique.

Boris Faure

**L'expatriation n'est-elle pas aussi pour certains une manière de quitter une société perçue comme bloquée** et n'offrant pas, aux jeunes générations notamment, des perspectives d'ascension professionnelle suffisantes ?

Que penser alors d'une société qui investit dans l'éducation de jeunes générations

## La vie associative en complément de l'action de l'Etat

**La vie associative m'a toujours paru le complément indispensable de l'action de l'Etat.** Cette conviction vient sans doute au départ de mon éducation politique et citoyenne qui s'est faite au sein du creuset de la "deuxième gauche" : Michel Rocard était premier ministre et, jeune homme de 20 ans, je découvrais le syndicalisme étudiant au sein de l'UNEF : je vois depuis dans l'organisation de la société civile à travers les associations civiles ou syndicales un puissant levier d'action, un complément à l'administration de l'Etat, parfois même un correctif aux manques ou aux dérives de ce dernier.

A l'étranger, le repli relatif de l'Etat sous

l'influence de la RGPP qui s'est traduite par des coupes sombres dans les effectifs consulaires et par une diminution des aides sociales **rend plus que jamais nécessaire la poursuite d'une action bénévole** au service de tous grâce à une association comme Français du monde : notre



association est capable de mobiliser ses adhérents en faveur d'actions de solidarité, de soutien et d'assistance lors des crises internationales, ce n'est pas rien même si nos moyens restent modestes ! Français du monde, c'est aussi la représentation officielle des communautés françaises au sein des différentes commissions consulaires.

**Notre force, c'est notre collectif et nos sections** qu'il faut développer en prenant appui sur la création des députés des Français de l'étranger qui peuvent créer un "appel d'air" en faveur du civisme et de l'envie de s'engager.

B. F.

## L'expatriation des retraités : entre espoir d'une vie meilleure et réalité du terrain

**Partir passer sa retraite au soleil...Voilà qui séduit chaque année bon nombre de retraités. Mais quelle aide spécifique l'Etat peut-il apporter à ces Français de l'étranger pour que leur expatriation se passe aussi bien qu'ils l'avaient imaginée ? Agés, jugés plus fragiles et moins autonomes que les autres expatriés, ils reçoivent souvent comme seule réponse à leurs angoisses un "retournez vivre en France".**

Aller passer sa retraite à l'étranger n'est pas une décision anodine et les retraités candidats au départ doivent se poser de nombreuses questions. Et tout d'abord celle de la rupture induite avec la famille, les enfants, les amis. L'absence, qui paraît légère au départ, peut parfois devenir lourde et culpabilisante. Ensuite il faut prendre conscience qu'il ne s'agit plus d'une longue escapade dans un pays que l'on a aimé en vacances, **mais de vivre en accord avec les lois, les coutumes de ce pays d'accueil choisi et dans le plus profond respect de ses habitants.**

Il est bon d'être très exactement renseigné sur le climat, la qualité des soins médicaux dont on pourrait avoir besoin, la sécurité dans les villes et hors des villes, le prix des locations, des services, les conditions d'importation du déménagement, de son véhicule automobile, de l'achat d'une voiture, sur la légalisation de son permis de conduire, les spécialisations en matière de santé, etc.

**Enfin, il faut connaître quelques règles de notre propre législation :** si je quitte la France, au bout de combien de temps passé hors du sol français je perds mon statut de résident ? Quels seront mes droits à la sécurité sociale, mes obligations en termes d'impôts ?

Ne jamais perdre de vue que la France est le pays le mieux doté en assistances de toutes sortes. Depuis la santé (résidences pour personnes âgées, centres de soins, maisons de retraite) jusqu'aux aides financières (aide pour le logement, prise en charge des frais de garde-malade, de transports médicalisés, prises en charge des soins médicaux) et aux aides à la personne.

Il faut aussi prendre conscience que si l'on part en couple, ce qui est le plus souvent

le cas pour des retraités, il devient évident que les accidents de la vie feront que, un jour – le plus lointain possible – on se retrouvera seul. Isolé et avec des revenus ayant baissé de moitié, celui qui reste aura-t-il la force morale et physique nécessaires pour aborder sereinement cette dernière tranche de vie amputée de son compagnon, de sa compagne ? Pas sûr, car le temps aura passé, la forme physique ne sera plus ce qu'elle était, la solitude minera le moral, les restrictions financières poseront problème et les structures médicales ou paramédicales feront cruellement défaut. **Il ne faudra attendre aucune aide de la mère patrie : les consulats, dans ces cas-là, vous répondent : "Rentrez en France !".** Mais comment rentrer en



France quand on s'est déshabitué d'un climat hivernal éprouvant, qu'on y a perdu ses anciens amis et ses repères ?

Le temps n'est pas encore venu où l'on trouvera à l'étranger les maisons de retraites adaptées et les aides financières qui permettront aux moins aisés d'y accéder, car bien souvent, faute d'avoir pu s'élever au statut de pays "riches", la plupart des pays d'émigration – hors Europe – ont une action sociale et une solidarité uniquement familiales dont nous sommes par nature exclus. Le manque de structures d'accueil n'a pas échappé à certains promoteurs qui depuis peu

viennent investir dans des habitats fort chers et adaptés uniquement aux personnes autonomes.

Les personnes en perte d'autonomie physique ou mentale ne pourront que se confier aux bons soins de leur domestique au risque de se faire rapidement dépouiller ou maltraiter. Les mesures légales internationales qui permettraient de les mettre sous curatelle ou sous tutelle sont actuellement à l'étude, mais il est clair qu'elles ne pourront pas être mise en place avant fort longtemps.

Alors quelles perspectives actuellement pour les seniors français qui vivent à l'étranger et sont en situation d'isolement, de santé défaillante, de perte d'autonomie ou de difficultés financières ? Très peu encourageantes, il est vrai : le "Rentrez en France" préconisé par les consulats et relayé par les associations est souvent rejeté.

On ne peut donc compter pour le moment que sur les solutions imaginées sur place par les associations et des gens de bonne volonté épaulés parfois par les consulats pour pallier les besoins constatés. Solutions qui malheureusement seront caduques dès que surgiront les problèmes induits par la perte d'autonomie.

Viviane Claverie

### Pour approfondir

"Bien préparer sa retraite à l'étranger" : guide édité par la Maison des Français de l'étranger, téléchargeable sur [www.mfe.org](http://www.mfe.org)

## Comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle

**On doit à l'action de Français du monde-afde la création en 1984 des comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle (CCPEFP). Initialement, ces derniers étaient pensés comme des organes de soutien aux français expatriés à la recherche d'un emploi.**

L'objectif était de mettre le demandeur d'emploi en relation avec des entreprises pouvant être intéressées par son profil. Ces comités pilotaient aussi des formations professionnelles initiales pour des jeunes issus de la communauté française à Madagascar ou Pondichéry par exemple. La formation continue à destination des adultes était développée : bureautique à Tunis, etc.

Malheureusement, on assiste depuis un certain temps à un **désinvestissement de l'Etat** (ainsi le total des subventions pour l'emploi est passé de 712 666 € en 2011 à 532 464 € en 2012, soit une baisse de 25 %), qui se manifeste de deux manières :

- **Soit les comités consulaires locaux sont fermés.** C'est le cas dans l'Union Européenne. Pour opérer ce démantèlement l'Etat s'abrite derrière les traités qui condamnent les discriminations entre les travailleurs européens. Le demandeur

d'emploi français devrait être exclusivement pris en charge par les structures du pays de résidence. C'est un mauvais prétexte.

- **Soit les comités consulaires sont dévoyés.** Cette activité est déléguée, moyennant une subvention, aux chambres de commerce françaises. Leur logique n'est pas de valoriser l'offre des salariés français résidant sur place mais de fournir des salariés à leurs entreprises adhérentes. Les intérêts des demandeurs d'emploi français, leurs besoins de recyclage, de formation linguistique par exemple sont négligés. En réalité, la chambre de commerce n'active sa cellule emploi que pour fournir aux entreprises la main d'œuvre qui leur fait défaut.

Paradoxe ultime par ces temps de chômage galopant, les cellules emploi formation sont mises en veille. Les consulats et les chambres de commerce

s'accordent pour supprimer toute subvention au motif que les entreprises ne sont pas demandeuses du service puisqu'elles ne font plus paraître d'offres d'emploi !

**L'Etat doit mener une véritable politique active en finançant en priorité les cellules emploi** se trouvant dans des zones économiques difficiles, car ce sont dans ces zones que nos compatriotes ont de grandes difficultés à trouver un emploi.

Est-il légitime que les chambres de commerce aient reçu jusqu'à 40 000 € de subventions à une époque où le contexte de croissance économique rendait moins difficile l'embauche de nos compatriotes, et qu'aujourd'hui où l'emploi est rare on abandonne toute structure d'appui aux demandeurs d'emploi français à l'étranger ?

Partout dans le monde les sections de Français du monde-afde doivent dénoncer cet état de fait inacceptable et rappeler l'Etat à ses missions de service public.

Mehdi Benlahcen



## Etat français et politique d'aide à l'exportation

En mars 2011, l'Etat allemand a annoncé un excédent commercial record : 15,2 milliards d'euros. Déjà mis en exergue, le modèle germanique est alors devenu pour le gouvernement de François Fillon le nec plus ultra économique à atteindre.

Cet excédent commercial trouve son origine dans la forte capacité des entreprises allemandes, plus particulièrement les PME, à exporter leur production. Dès lors on peut se demander si l'Etat français met en œuvre de manière efficace une politique d'aide aux PME ? L'outil principal de cette aide est incarné

par UBIFRANCE. Depuis 2006, l'Etat lui délègue le pilotage du réseau des missions économiques en matière d'appui au développement international des entreprises françaises.

On constate malheureusement que **l'organisation d'UBIFRANCE ne lui permet pas d'accomplir réellement les missions qui lui sont confiées**. En sa qualité de structure de droit privé, UBIFRANCE cherche avant tout à équilibrer ses résultats d'exploitations. Le problème est d'autant plus criant que ses missions à l'étranger se retrouvent la plupart du temps

en concurrence frontale avec les chambres de commerce françaises. Les services sont rendus par UBIFRANCE à un prix qui décourage souvent les PME d'y recourir, par exemple devoir payer un listing client 1 000 euros est excessif.

En conséquence, on observe dans plusieurs pays une tendance des PME à s'organiser par regroupements indépendants afin de mutualiser à coût nul les listings ou services juridiques, démontrant ainsi l'inefficacité de l'aide institutionnelle.

M.B.

|                             |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                |
|-----------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| <b>Jeudi<br/>23 août</b>    | 10h30-16h00        | <i>Ateliers</i> : formation à l'envoi de lettres électroniques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | siège<br>de l'asso-<br>ciation |
|                             | 17h00-20h00        | Réunion du Bureau national                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                |
|                             | 20h00              | Dîner de travail du Collectif LGBT (contact : fdmadfe.lgbt@gmail.com)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                |
| <b>Vendredi<br/>24 août</b> | 09h00-11h00        | <i>Les élections à l'AFE</i> :<br>- 9h-10h : encadrement législatif et réglementaire des élections<br>- 10h-13h : méthodes pour une campagne électorale efficace<br>logistique de la campagne                                                                                                                                                                                               | FIAP                           |
|                             | 13h00-14h30        | Déjeuner sur place                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                |
|                             | 14h30-16h30        | <i>Les élections à l'AFE</i> : thème de campagne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                |
|                             | 17h00-20h00        | Réunion du Conseil d'administration                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                |
| <b>Samedi<br/>25 août</b>   | <b>09h00-18h00</b> | <b>Assemblée générale</b><br>- Accueil<br>- Rapport d'activité du Conseil d'administration présenté par le Secrétaire général<br>- Rapport financier<br>- Débats et votes sur les rapports<br>- Débat sur les orientations 2012/2013<br>- Repas sur place<br>- Travaux en commissions<br>- Présentation des candidats au Conseil d'administration<br>- Election du Conseil d'administration | FIAP                           |
|                             | 18h30-19h30        | Réunion du Conseil d'administration : élection du Bureau national                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                |
|                             | 20h30              | Soirée conviviale pour les adhérents qui souhaitent se retrouver autour d'un dîner                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                |
| <b>Dimanche<br/>26 août</b> | 9h30-12h00         | Réunion du Conseil d'administration                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | FIAP                           |

### Adresses :

- FIAP Jean Monnet  
30 rue Cabanis, 75014 Paris  
(métro : Glacière / ligne 6)

- Français du monde-adfe  
62 boulevard Garibaldi, 75015 Paris  
(métro : Sèvres-Lecourbe / ligne 6)

Tous les adhérents (à jour de cotisation) peuvent participer à l'Assemblée générale.

Pensez à consulter "le coin des adhérents" de notre site :  
**[www.francais-du-monde.org](http://www.francais-du-monde.org)**





## Elections 2012 à l'étranger : calendrier et modalités de vote

### Présidentielles

Premier tour : **samedi 21 avril** en Amérique ; **dimanche 22 avril** pour le reste du monde  
Deuxième tour : **samedi 5 mai** en Amérique ; **dimanche 6 mai** pour le reste du monde

*Vote des jeunes majeurs* : les jeunes nés entre le 1<sup>er</sup> mars et le 21 avril et qui sont inscrits au Registre des Français de l'étranger doivent demander par écrit leur inscription au Consulat au moins 10 jours avant le premier tour des scrutins.

### Législatives

Premier tour : **samedi 2 juin** en Amérique ; **dimanche 3 juin** pour le reste du monde  
Deuxième tour : **samedi 16 juin** en Amérique ; **dimanche 17 juin** pour le reste du monde

*Vote des jeunes majeurs* : les jeunes nés entre le 1<sup>er</sup> mars et le 2 juin et qui sont inscrits au Registre des Français de l'étranger doivent demander par écrit leur inscription au Consulat au moins 10 jours avant le premier tour des scrutins.

**Vous pouvez voter** à l'urne en personne ou donner une procuration à un mandataire comme pour l'élection présidentielle.

**Pour cette élection (législative) et elle seule**, vous pouvez en outre voter par correspondance ou utiliser le vote électronique/internet.

### Vote électronique (sur internet) pour les législatives :

#### • Rappel

Un test mondial du vote électronique (sur internet) a été réalisé fin janvier auprès de 15 000 électeurs potentiels disposant d'une adresse mail. Ce test a permis à l'administration d'améliorer le vote électronique. Désormais il est certain que pour les électeurs ne souhaitant ou ne pouvant pas se déplacer dans un bureau de vote, le vote électronique est le meilleur moyen de voter aux élections législatives.

#### • Modalités d'inscription

➔ **Avant le 24 avril 2012** vous devez vérifier que vos coordonnées (adresse postale et numéro de téléphone mobile) ont été données au consulat.

➔ **Avant le 7 mai 2012** vous devez fournir au consulat votre adresse électronique.

#### Comment faire ?

Vous pouvez mettre à jour vos coordonnées sur le site **www.monconsulat.fr** ; pour cela munissez-vous de votre NUMIC (numéro d'identification Consulaire). Vous pouvez aussi aller à votre consulat ou lui envoyer les informations par courrier, télécopie ou courriel. Vous recevrez le moment venu (par courrier, SMS et courriel) les instructions nécessaires pour voter par internet.

#### • Agenda du vote électronique

**Avant le 24 avril 2012** : vérification des coordonnées (adresse postale et numéro de téléphone mobile)

**Avant le 7 mai** : fournir votre adresse électronique au consulat

**A partir du 25 avril** : envoi par l'administration des identifiants par courrier

**2 mai** : envoi des identifiants par SMS éventuellement

**6 mai** : envoi de l'authentifiant (mot de passe) 1<sup>er</sup> tour par courriel

**Du 23 mai au 29 mai (12 heures, heure de Paris)** : vote 1<sup>er</sup> tour

**30 mai** : envoi de l'authentifiant (mot de passe) 2<sup>ème</sup> tour

**Du 6 juin au 12 juin (12 heures heure de Paris)** vote 2<sup>ème</sup> tour



photo ministère des Affaires étrangères

#### • Conseil

Si vous avez choisi de ne pas voter à l'urne en personne pour le **second tour des élections législatives**, nous vous conseillons vivement d'utiliser le **vote électronique (sur internet)**, le seul praticable pour le vote à distance car les aléas de la poste rendent le vote par correspondance peu sûr.

#### • Aides

Des aides en ligne et une assistance téléphonique sont mises en places par l'administration. **Connectez-vous régulièrement sur les sites : [www.votezaletranger.gouv.fr](http://www.votezaletranger.gouv.fr) - [www.monconsulat.fr](http://www.monconsulat.fr)**



## Déduction de certaines charges du revenu imposable pour les non-résidents

Nous avons attiré votre attention il y a quelques mois sur le fait que le code général des impôts se montrait injuste pour les Français vivant à l'étranger. En effet, il prévoyait que les Français qui résidaient fiscalement à l'étranger ne pouvaient déduire aucune charge de leur revenu global imposable.

Cette injustice touchait au premier chef les personnes non résidentes qui percevaient exclusivement des revenus de source française. Le sénateur Richard Yung avait alors déposé, avec ses collègues Claudine Lepage et Monique Cerisier ben Guiga, un amendement afin de leur permettre de profiter de la déductibilité des charges.

Depuis le 24 janvier 2012 et la publication de l'instruction fiscale au Bulletin officiel des impôts, cette iniquité entre les non-résidents fiscaux ne touchant que des revenus de source française et les résidents fiscaux français est levée.



© Olivier DIRSON - Fotolia.com

Cette réforme va avoir des conséquences positives pour de nombreux Français résidant à l'étranger, en priorité les retraités. Désormais, pour reprendre l'exemple donné par Richard Yung, un retraité divorcé touchant une retraite d'un montant de 800 à 1000 euros par mois et devant verser une pension alimentaire pourra déduire cette somme de son revenu imposable.

Ainsi, ce sont les expatriés les plus modestes qui vont pouvoir profiter de la déductibilité des charges.

Toutefois, cette avancée n'est pas complète car elle ne concerne que les résidents fiscaux de l'UE et de l'espace économique européen (EEE) ayant conclu avec la France une convention fiscale destinée à lutter contre la fraude et l'évasion fiscale. Ainsi, les

non-résidents fiscaux domiciliés en Afrique ou en Amérique par exemple ne peuvent pas encore bénéficier de la déductibilité des charges.

Le sénateur Richard Yung a demandé à ce que cette instruction fiscale s'applique à tous.



## Caisse des Français de l'étranger

**Si vous êtes expatrié, vous pouvez choisir de continuer à bénéficier du régime de l'assurance maladie française en adhérant à la CFE.** Elle permet à tout expatrié de s'assurer contre un ou plusieurs risques en fonction de sa situation familiale, des particularités locales et aussi de ses possibilités financières. La CFE propose trois assurances : maladie-maternité, vieillesse et accidents du travail – maladies professionnelles.

### Pour adhérer à la CFE, vous devez :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen (y compris la Suisse) précédemment affilié à un régime français de sécurité sociale (la condition de nationalité ne s'applique pas pour l'adhésion à l'assurance vieillesse) ;
- Exercer une activité salariée à l'étranger ou dans les TOM ;
- Résider à l'étranger ; les frontaliers qui résident en France mais travaillent hors de France sont exclus.

**Important :** L'adhésion aux assurances volontaires de la CFE ne dispense pas de cotiser aux régimes obligatoires du pays d'expatriation (y compris les pays appartenant à l'Espace économique européen).

### Quand adhérer ?

- *Pour l'assurance maladie*, dans un délai de 2 ans à compter de votre départ de France. Toutefois, nous vous conseillons d'adhérer dans les 3 mois pour ne pas retarder votre droit aux prestations. Votre adhésion est prise en compte à partir du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la réception de votre demande.

Au delà de ce délai de 2 ans, l'adhésion est possible, mais la CFE demande un droit d'entrée (paiement de cotisations rétroactives) pour les personnes de plus de 35 ans.

- *Pour l'assurance vieillesse*, dans un délai de 10 ans après le début de l'activité à l'étranger.

### Date de prise en charge des prestations maladie :

Si votre demande est faite dans les 3 mois qui suivent votre départ de France, vous avez droit aux prestations à compter de votre adhésion. Au-delà de ce délai, le droit est ouvert le 1<sup>er</sup> jour du 4<sup>ème</sup> mois suivant votre adhésion si vous avez moins de 45 ans à la date d'adhésion. Sinon, le droit aux prestations est ouvert à compter du 1<sup>er</sup> jour du 7<sup>ème</sup> mois qui suit la date d'adhésion.

[www.cfe.fr](http://www.cfe.fr)

publicité

### Pour les enfants et... les parents !

Lorsqu'un couple avec enfant(s) décide de s'expatrier dans un pays non francophone, il y a toujours une légère inquiétude quant au lien que gardera l'enfant avec la langue française. Depuis septembre 2011, une web radio éducative a été créée par une troupe de théâtre du centre de la France. Cette web radio qui, n'est pas destinée spécifiquement aux Français de l'étranger, permet aux jeunes enfants d'écouter chaque jour des chansons, comptines, berceuses en langue française. L'écoute de la compagnie des barbouillots peut donc être utile aux parents qui souhaitent que leurs enfants gardent une attache quotidienne avec le français.

Vous pouvez écouter la compagnie des barbouillots sur : [www.barbouillots.com](http://www.barbouillots.com)



© Alameda - Fotolia.com

### Consulats, Consulats généraux, Consulats honoraires

**Il n'est pas toujours aisé pour un nouvel expatrié, et même pour les plus anciens, de différencier les domaines de compétences des consulats, des consulats généraux et des consulats honoraires. Bien que le terme "consulat" soit rattaché à chacun de ces titres, ces trois fonctions sont bien distinctes et des nuances importantes existent.**

Les consuls gèrent l'administration consulaire dans la capitale. Ils établissent et renouvellent les passeports, transcrivent les actes d'état civil : décès, naissance, mariage, adoption, et établissent des visas d'entrée sur le territoire national pour les ressortissants étrangers. Ils ont enfin un devoir d'assistance vis-à-vis de la communauté française.

Les consuls généraux ont aussi cette vocation mais contrairement au consul qui est situé dans la capitale, eux exercent leurs compétences dans une ville importante mais qui n'est pas la capitale. Il y a une différence

de grade et d'importance entre les deux fonctions, les consulats généraux étant au sommet de la hiérarchie consulaire.

Les consuls honoraires sont eux un peu à part. Ce sont des personnes privées qui ne sont pas des fonctionnaires de l'administration française. Ils peuvent être de nationalité fran-

çaise mais ce n'est pas une obligation ; il y d'ailleurs beaucoup de consuls honoraires étrangers. Ce sont des personnalités, des notables locaux, des chefs d'entreprises, des avocats qui bénévolement acceptent de servir de relais à l'administration consulaire française auprès des autorités locales dans les villes où ils résident. Les consuls honoraires ont des compétences géographiques très limitées. C'est un arrêté du ministre des Affaires étrangères qui fixe pour chacun d'entre eux la liste des documents administratifs qu'ils sont autorisés à délivrer et des tâches qui leur incombent.



Consulat de France à Prague  
photo : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

### Résolution du Parlement européen sur les successions transfrontières

Lorsqu'un expatrié européen décède dans son pays d'accueil membre de l'UE, la succession est parfois délicate à gérer car le système juridique du pays d'accueil n'est pas forcément compatible avec celui du pays d'origine. Sachant que les successions transfrontières représentent actuellement 10 % de l'ensemble des successions de l'Union européenne, le parlement européen a jugé qu'il était temps de clarifier le droit européen à ce sujet.

Le 13 mars 2012, il a donc adopté une résolution pour simplifier les règles de successions transfrontières. Trois mesures peuvent être retenues :

- Si un citoyen de l'UE décède dans son pays d'accueil, sa

succession sera réglée conformément au système juridique du pays d'accueil.

- Un citoyen pourra indiquer dans son testament qu'il désire que sa succession soit réglée selon le système juridique de son pays d'origine.

- Un certificat successoral est créé permettant de garantir une sécurité juridique aux rédacteurs d'un testament dans tous les états membres de l'UE.

Néanmoins, ces simplifications devront être adoptées par le conseil européen, il faudra donc attendre mi-2015 pour que ces nouvelles règles soient appliquées.

## Obéir ? Se révolter ?



“Obéir ? Se révolter ?” Un choix, une question que se sont posés des millions d’hommes et de femmes, de la révolution française (et même avant) aux révolutions récentes qui ont agité le monde arabe. Le chapitre 1, “Quand les hommes se révoltent”, fait naturellement écho à la situation que nous connaissons en Syrie où le peuple, oubliant la peur, s’est soulevé contre un régime tyrannique.

Mais l’ouvrage de Valérie Gérard ne s’intéresse pas qu’à la révolte du peuple contre des dictatures, il étudie aussi l’obéissance au quotidien : celle de l’enfant qui obéit à ses parents, du salarié qui obéit à son patron, du soldat obligé de respecter sa hiérarchie. Plusieurs questions sont posées tout au long de l’ouvrage : pourquoi obéir ? Jusqu’où ? Peut-on cesser d’obéir ?

Cet essai philosophique qui est destiné à la jeunesse est une réussite aussi bien sur le fond que sur la forme. Les riches illustrations de Clément Paurd ainsi que la mise en valeur des citations de philosophes et les définitions de certains termes rendent la lecture accessible à un public relativement jeune et renforcent le côté pédagogique de l’ouvrage. Ainsi, le jeune lecteur s’imprègne des pensées d’Emmanuel Kant, de Jean-Jacques Rousseau ou de Simone Weil.

L’ouvrage de Valérie Gérard prouve, s’il le fallait, que la philosophie peut et doit être enseignée aux plus jeunes.

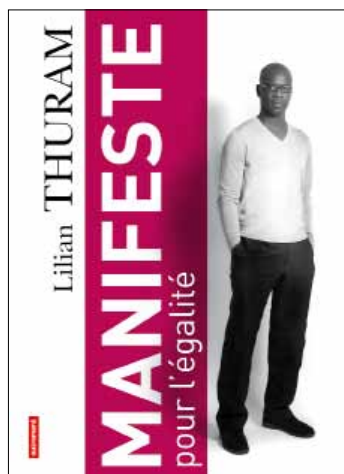
“Obéir ? Se révolter ?”, de Valérie Gérard, illustré par Clément Paurd, Gallimard jeunesse, mars 2012. ISBN : 978-2-07-069547-8

## El Gusto ou la passion de la musique

El Gusto est bien plus qu’un simple CD. C’est d’abord la bande originale d’un documentaire du même nom, mais c’est aussi la concrétisation d’une aventure humaine exceptionnelle.

Tout commence en 2003 lorsqu’une jeune étudiante en architecture, Safinez Bousbia, fait une promesse à un vieux musicien de la casbah d’Alger. Son rêve ? Réunir les musiciens qui célébraient le chaâbi dans les rues et cafés d’Alger avant la guerre d’indépendance. Séparés par ces événements, certains ne se sont pas vus depuis près de cinquante ans car le chaâbi, musique populaire par excellence, est chanté par des musiciens arabes et juifs. A partir de 1961, 100 000 juifs doivent quitter Alger, c’est la fin d’une période. De nouveau réunis à Marseille en 2007, puis à Paris en 2012 grâce au dévouement formidable de Safinez, les musiciens aujourd’hui très âgés d’El Gusto offrent au rythme du chaâbi un formidable message de paix et de vivre ensemble.

El Gusto, CD dans les kiosques depuis le 2 janvier 2012 et au cinéma depuis le 11 janvier.



## Manifeste pour l’égalité

Tout le monde ou presque connaît Lilian Thuram, footballeur, mais peu savent que depuis sa retraite en 2008 il a quitté son habit de sportif de haut niveau pour revêtir celui de citoyen engagé (il réfute le terme de militant) contre l’inégalité de nos sociétés. Dans son “Manifeste pour l’égalité”, Lilian Thuram invite diverses personnalités, (historiens, philosophes, anthropologues) et offre au lecteur un témoignage de fraternité et de tolérance. Les nombreux invités du “Manifeste pour l’égalité” comme Pascal Boniface ou Françoise Héritier, pour ne citer qu’eux, abordent des sujets délicats comme l’inégalité homme/femme, l’homophobie ou le racisme. Ainsi, tout en se livrant aux autres, en racontant son riche parcours, Lilian Thuram nous pousse à nous interroger sur notre histoire personnelle ainsi que sur celle de nos sociétés.

Ce manifeste est aussi enrichi par le talent de plusieurs illustrateurs, graphistes et dessinateurs qui rendent par leur créativité la lecture de l’ouvrage encore plus passionnante.

“Manifeste pour l’égalité”, de Lilian Thuram - Ed. Autrement, mars 2012. ISBN 978-2-7467-3163-9.

## “La France s’est toujours mobilisée pour venir

**Pierre Charasse a été deux fois Consul général (à Naples et Barcelone), et trois fois Ambassadeur (à Montevideo, Islamabad et Lima). En tout, il aura passé près de 40 ans au ministère des Affaires étrangères. Adhérent de Français du monde-adf Mexico, il nous livre dans cet entretien son témoignage sur l’administration consulaire française.**



photo : www.geopolintel.fr

**Quelles sont les différences entre les missions d’un ambassadeur et celles d’un consul ?**

Les fonctions sont très différentes puisque l’ambassadeur est le représentant du Chef de l’Etat auprès d’un autre chef d’Etat. Il représente l’ensemble des administrations françaises et a une fonction polyvalente, aussi bien politique que culturelle et économique. Il fait surtout un travail politique d’animation de la relation bilatérale entre deux pays.

Le consul ou le consul général, car il y a habituellement plusieurs consuls dans les pays de grande taille, est accrédité sur une partie spécifique du territoire, dans une circonscription consulaire. Le consul est représentant de l’ambassadeur sur une partie du territoire. Il a des attributions très spécifiques qui sont moins larges que celles de l’ambassadeur, une mission essentiellement administrative de protection, au sens très large, des Français.

**On dit souvent que la France dispose d’un des tout meilleurs réseaux consulaires au monde...**

C’est vrai par sa densité, par le nombre de consuls et de consulats que la France a dans le monde mais aussi par la qualité des services fournis qui est assez exceptionnelle.

C’est un réseau qui est très important et qui compte de plus en plus d’agents recrutés locaux, pour des questions de coût. Alors qu’avant on avait beaucoup d’expatriés, maintenant on en a de moins en moins. Ces agents locaux sont très dévoués et font le travail consulaire pour notre compte.

**Le consul ou l’ambassadeur est en relation directe avec les Français à l’étranger. Aviez-vous le sentiment d’être pour eux le symbole de ce qui les unit à la France ?**

Oui, bien sûr. Les Français résidents ou touristes à l’étranger voient l’ambassade, l’ambassadeur, comme le lien qui les unit à la France, mais ils voient aussi l’opérateur administratif. L’ambassade et le consul sont considérés comme les représentants de l’Etat à l’étranger. De ce point de vue-là, il n’y a pas de différence de perception entre le consulat et l’ambassade. **Le consul est en contact au quotidien avec la communauté française, qu’elle soit résidente ou de passage.** Le consulat est une administration de proximité. On va au consulat pour faire ses papiers, l’état civil, un passeport, quand on a un problème... Le consul a aussi un rôle social puisqu’il préside les différentes commissions consulaires.

**Comment le consul travaille-t-il avec les autorités locales ? Ces relations doivent beaucoup évoluer selon les régimes politiques de chaque pays...**

**On est l’interface entre les Français résidents ou touristes et les autorités locales.** Quand il y a une question à régler,



ambassade de France à Berlin  
photo : www.diplomatie.gouv.fr

ce sont les autorités locales qui sont là pour ça, que ce soit un accident ou l’aide à la délivrance de papiers. Le consulat sert d’intermédiaire, de conseil auprès des Français, et évidemment le consul doit avoir de bonnes relations personnelles et officielles avec toutes les administrations locales.

La nature du régime n’a rien à voir, sauf si vous tombez dans un pays en guerre ou un régime qui met en danger les Français.

Sinon, quelle que soit la nature du régime politique, l’obligation des fonctionnaires consulaires ou du consul général est **d’avoir les meilleurs rapports possibles avec l’administration locale pour résoudre tous les problèmes.** Si vous avez un Français en prison quelque part, le consul général doit avoir accès à lui et aux autorités dont le Français dépend. Ce n’est pas de la politique, c’est l’obligation de protection consulaire qui est inscrite dans les conventions internationales et que les Etats doivent respecter.

**L’administration consulaire française est-elle en pointe dans la gestion de ses citoyens expatriés lorsqu’une crise éclate ?**

Oui, je dois dire que la France fait beaucoup, elle fait sans doute plus pour nos compatriotes que la majorité des pays étrangers. Qu’il s’agisse de circonstances naturelles, cataclysmes, catastrophe, tremblement de terre ou d’une crise politique grave, je dois dire que **la France s’est toujours beaucoup mobilisée pour venir en aide à ses ressortissants à l’étranger.** Sans doute plus que la plupart des pays étrangers. Il y a un lien très fort et on souhaite conserver un lien particulier entre les Français qui vivent à l’étranger et la mère patrie, si je puis dire.

De plus les Français sont très exigeants et on leur a appris à être exigeants vis-à-vis de leur administration. On leur demande d’être des citoyens modèles à l’étranger et donc, pour l’Etat français, il y a un devoir d’assistance auprès d’eux, en cas de besoin.

**Au cours de votre carrière, quelles sont les évolutions significatives que vous avez observées ?**

Il y a eu une double évolution durant toutes ces années. D’un côté, de plus en plus



## en aide à ses ressortissants à l'étranger"

de Français sont partis tenter leur chance à l'étranger, ceci étant lié notamment à l'apparition du chômage en France. De l'autre, on a cherché à améliorer la qualité des services diplomatiques et consulaires pour faciliter cette mobilité internationale. Il y a eu accroissement de leurs demandes d'aide et d'appuis mais l'offre française était aussi en hausse. On leur a offert des services administratifs de proximité et une scolarité de la meilleure qualité possible et accessible à tous.

A l'origine, je crois qu'il y a une **volonté politique des gouvernements de gauche d'avoir une politique avec un grand P à l'égard des Français de l'étranger** et de se donner les moyens budgétaires et administratifs de cette politique, ce qui a été le cas dans les années 1980-1990. La droite a continué tout en ayant un

double langage, en promettant tout à tout le monde, elle a commencé à réduire la voilure du réseau consulaire et à amputer les budgets. **Sa politique à l'égard du réseau culturel (lycées, Instituts, Alliances françaises) est très inquiétante car avec la réduction du personnel et des moyens budgétaires, c'est l'influence de la France qui recule.**

**Quel regard portez-vous aujourd'hui sur l'administration consulaire ?**

L'administration consulaire reste de bonne qualité grâce au dévouement des fonctionnaires et des recrutés locaux mais la réduction des moyens en personnel et

les coupes budgétaires sont une vraie menace.



ambassade de France à Buenos Aires  
photo : www.diplomatie.gouv.fr

Je vois par exemple que les budgets d'aide sociale sont en baisse, les budgets qui étaient consacrés aux comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle (CCPEFP) sont aussi en baisse.

On ne peut pas maintenir une politique avec un discours grandiloquent vis-à-vis des Français de l'étranger tout en réduisant les moyens. Il y a une contradiction majeure

de ce gouvernement en particulier.

Propos recueillis par  
François Sangam

## Votre avis nous intéresse !

### Enquête de lectorat

#### 1) Comment vous êtes-vous procuré ce numéro de "Français du monde" ?

- ☐ Vous êtes adhérent de l'association et l'avez reçu par courrier
- ☐ Vous n'êtes pas adhérent mais êtes abonné à "Français du monde"
- ☐ Au consulat, à l'ambassade ou dans un autre service du ministère des Affaires étrangères.
- ☐ Un ami vous l'a prêté / donné.
- ☐ Sur le site [www.francais-du-monde.org](http://www.francais-du-monde.org)
- ☐ Sur un salon.
- ☐ Autre. Précisez :

#### 2) Quel lecteur êtes-vous ?

- ☐ Fidèle : vous lisez tous les numéros (5 par an).
- ☐ Régulier : vous lisez "Français du monde" 2 à 3 fois par an.
- ☐ Occasionnel : vous le feuillotez quand vous en avez l'occasion.

#### 3) Quelle est votre impression générale du magazine ?

- ☐ Très bonne - ☐ Bonne - ☐ Moyenne - ☐ Mauvaise
- ☐ Très mauvaise - Pourquoi ?

#### 4) Quelles informations vous intéressent le plus ?

- ☐ Le cahier central "Français du monde pratique"
- ☐ Les articles de fond (actualités, interview, dossier)
- ☐ Les articles relatifs à l'association (vie des sections)
- ☐ Toutes ces informations

#### 5) D'après vous, combien de personnes autour de vous lisent votre exemplaire ?

- ☐ Aucune - ☐ 1 personne - ☐ 2 personnes ou plus

#### 6) Commentaires, propositions d'améliorations à apporter au magazine (thèmes, mise en page, périodicité...) :



Nous vous remercions de consacrer un peu de temps à ce questionnaire et d'envoyer vos réponses par courrier (Français du monde-adfe, 62 boulevard Garibaldi, 75015 Paris), ou fax (01 43 06 84 45), ou courriel ([contact@adfe.org](mailto:contact@adfe.org)).

Un tirage au sort sera effectué parmi toutes les réponses : trois DVD sont à gagner.

## “La démocratie en Europe, un modèle en danger ?”

Le 8 mars dernier, Français du monde-adfe Milan et les Amis du Monde Diplomatique ont organisé une conférence-débat sur le thème : “la démocratie en Europe, un modèle en danger ?” Pierre Jestin, correspondant des Amis du Monde Diplomatique, a tout d’abord présenté Anne-Cécile Robert, journaliste au Monde diplomatique, spécialiste des questions politiques et européennes et professeure à l’Université Paris 8. Marie-Laure Guet, présidente de Français du monde-adfe Milan, a présenté brièvement l’association, qui promeut la citoyenneté européenne et la binationalité. Giancarlo Rossi, Président des Amis du Monde Diplomatique en Italie, a expliqué le fonctionnement du mensuel en insistant sur la nécessité d’avoir une presse indépendante de qualité.

Anne-Cécile Robert a exposé et illustré les différents points qui laissent penser que les modèles européens sont en crise : le manque de développement démocratique des institutions, l’augmentation de la répression policière, l’avènement d’une technocratie non élue. Le débat qui a suivi a été dense et animé. Il a porté en particulier sur les médias et leur connivence avec les politiques en place, le manque de contre-pouvoirs citoyens.



Pierre Jestin, Anne-Cécile Robert, Giancarlo Rossi.

Les présents, environ une quarantaine de personnes, se sont montrés très intéressés par ce débat d’actualité et heureux d’y participer. A noter la présence de lycéens, qui n’ont pas été les derniers à prendre part à la discussion et qui ont apprécié la richesse des différentes interventions. La soirée s’est conclue dans une atmosphère conviviale, dans un restaurant des environs autour d’une table qui a rassemblé une vingtaine de personnes.

Marie-Laure Guet

## Claudine Lepage et René Aicardi à Séoul



Tour d’horizon avec Claudine Lepage, sénatrice représentant les Français établis hors de France, René Aicardi, notre Conseiller AFE, et Annick Flamant, Présidente de Français du monde-adfe Corée, dans la simplicité et la sincérité des mots de tous les jours, des préoccupations des Français de Corée et, plus largement, des Français de l’étranger, des avancées militantes et du chemin qui reste à parcourir...

Un moment fort constructif d’échanges, d’écoute et de convivialité qui aura également permis de faire le point sur nos actions locales et sur les dossiers qui nous tiennent à cœur.

Grand merci à nos élus, qui labourent le terrain pour préparer avec nous des lendemains qui chantent...

Pierre Ory

## Au Mexique

La section Français du monde-adfe Mexico, travaille activement à créer des antennes dans d’autres villes du Mexique.

C’est dans cette optique qu’un membre du bureau nous a reçu chez lui pour la réunion mensuelle du 21 janvier à Cuernavaca dans l’Etat de Morelos (ville de l’éternel printemps).

Après un travail studieux, un déjeuner-rencontre a eu lieu avec des sympathisants. La journée fut fort agréable, riche en contacts et a donné lieu à de nouvelles adhésions.

Monique Degrenne





## Pique-nique au Costa-Rica

Le 4 février, Français du monde Costa Rica avait invité la communauté française à partager un pique-nique à San Ramon de Tres Rios. Le beau temps était au rendez-vous et une trentaine de personnes sont venues accompagnées de leurs enfants. Un groupe de musique "Los Franchutes" a animé cette après-midi familiale avec des airs de chanteurs français comme Georges Brassens, Jacques Brel ou Francis Cabrel.

Ce fut un beau "combo" de chandeleur et une belle fête de l'amitié.

Christiane Valdy



## Conférence-débat à Francfort



Octave Procope-Mamert (membre Fdm-adfe Francfort), Anne Henry-Werner (Présidente Fdm-adfe Francfort), Philippe Moutot (Directeur Politique monétaire BCE), Alain Cardot (Vice-président Fdm-adfe Francfort), Pierre-Yves Le Borgn (Candidat PS/EELV, 7<sup>ème</sup> circonscription législative).

D'aucuns auraient craint qu'une conférence-débat sur la politique monétaire de la Banque centrale européenne et son approche de la récente crise de l'euro n'attire que quelques banquiers en costume gris. C'est pourtant autour de ce sujet a priori difficile que la section Français du monde de Francfort-sur-le-Main (adfe-Hessen) a réuni le 14 mars plus de soixante-dix personnes à la prestigieuse *House of Finance* de l'Université Wolfgang Goethe de Francfort. Un public varié – quelques professionnels de la finance, beaucoup d'autres non : Français, francophiles allemands, Italiens, etc. – était venu écouter l'exposé accessible, mais jamais simpliste, de Philippe Moutot, Directeur de la politique monétaire à la BCE.

Des citoyens en somme désireux de saisir les tenants et aboutissants d'une crise souvent présentée de façon caricaturale ou alarmiste par les grands médias. La diversité et la pertinence des questions qui ont suivi l'exposé, puis les discussions enthousiastes autour du buffet organisé par Français du monde-adfe, ont montré que le "grand public" ne craint pas les questions techniques, si l'on se donne la peine de les lui expliquer.

Lionel Richard

### En bref...

La section d'Afrique du Sud est repartie ! Une équipe de 10 personnes a relancé les activités autour de Serge Adjovi.

Fêteront leurs 30 ans en 2012 : les sections de Berlin, Munich (<http://www.adfm-munich.de/>), et d'Ethiopie (<http://www.fdm-adfethiopie.org/>)

## Pondichéry

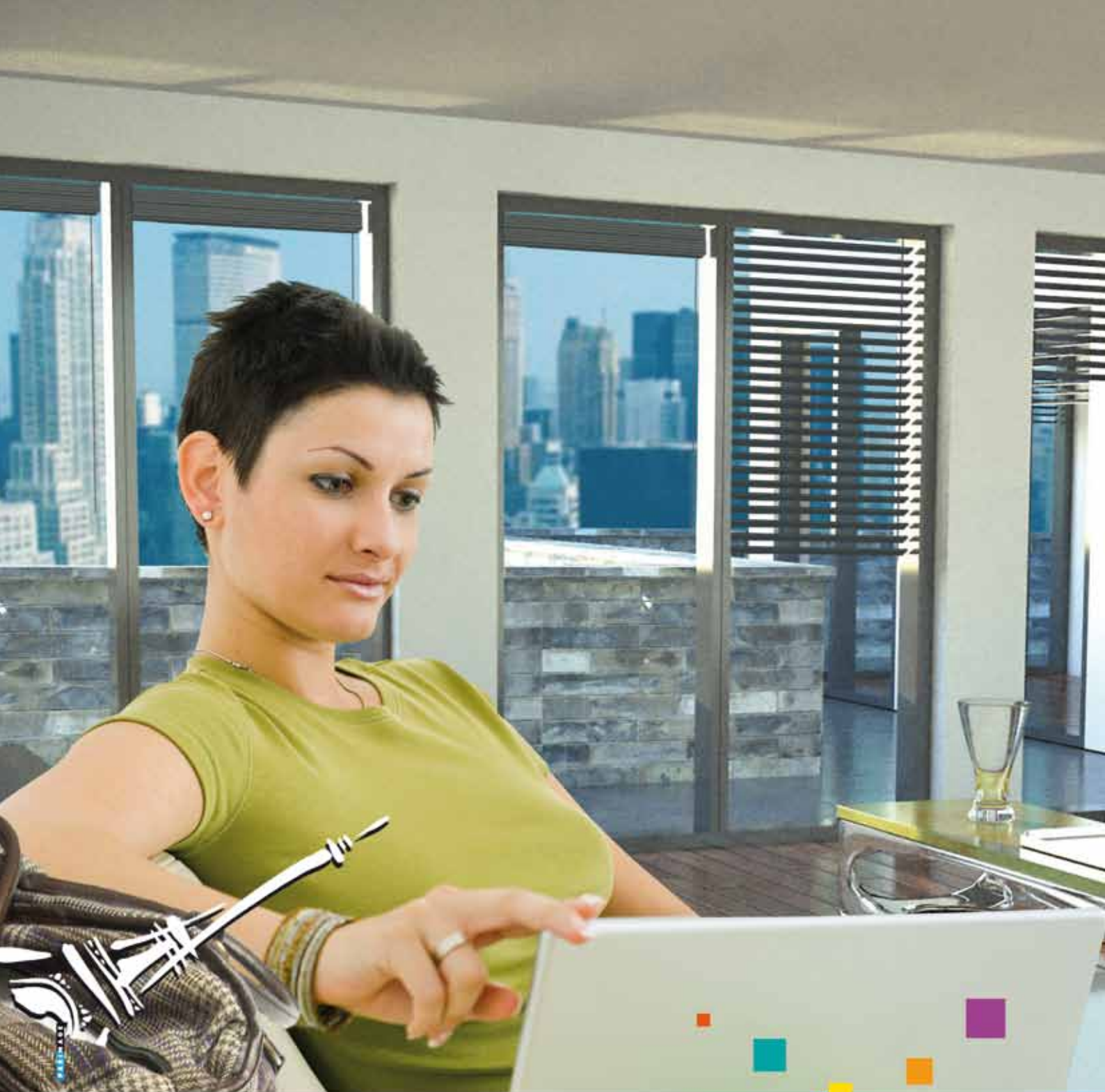
La section de Pondichéry a tenu son Assemblée générale en février en présence du Consul général de France et a renouvelé son bureau.

L'association est présente dans les commissions consulaires. La CCPAS aide les Français les plus démunis de plus de 65 ans par une allocation de solidarité. Elle assume son rôle civique en informant les Français sur les élections présidentielles et législatives prochaines.

Radjavelou Nara







# CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER LA SÉCURITÉ SOCIALE DES EXPATRIÉS

**Expatriés, pensez à votre Sécurité sociale française !**

Si vous travaillez, étudiez ou simplement résidez à l'étranger, vous avez droit, comme tout Français, à la Sécurité sociale.

Caisse d'assurance volontaire, la Caisse des Français de l'Étranger vous protège comme si vous étiez en France.



Caisse des Français de l'Étranger  
*La Sécurité sociale des expatriés*

+ d'informations : 33 1 64 71 70 00  
[www.cfe.fr](http://www.cfe.fr)